

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET

DE LA

DÉLIBÉRATION

N° 17042023/010

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2023

**Présentation des travaux au titre de l'année 2022 de la
commission consultative des services publics locaux
(C.C.S.P.L.)**

NOMENCLATURE :9.1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 17 AVRIL, À DIX NEUF HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 11 avril 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-sept, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. HOUERY, M. LACOIN, M. LEGENDRE, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO-MBARGA, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. BOREL-MATHURIN, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. BONAZZI, M. HERTZ Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme COURTOIS par Mme LANGLAIS, M. RUPP par Mme SPIERS, Mme BARBAUT par Mme DANWILY, Mme CLISSON RUSEK par Mme NED, M. SIMONIN par M. HAYAR, Mme MAURICE par M. BONAZZI, M. LETTRON par Mme COEUR-JOLY, Mme LEFEUVRE par Mme LE JEAN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 35

M. EL GHARIB quitte la séance à 22 heures 08 et donne pouvoir à M. DONATH

Secrétaire de séance : M. GELARDIN

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

PREND ACTE

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

VU l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Développement durable, Mobilité, Numérique/Innovation, Sécurité en date du 3 avril 2023,

VU l'avis de la commission Finances, Développement économique, Ressources humaines, Culture et patrimoine, Evènementiel, Vie associative en date du 4 avril 2023,

CONSIDERANT que la commission s'est réunie le 4 février 2022 afin d'examiner le rapport d'activité 2020 de la société Mandon,

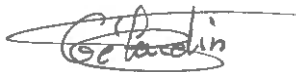
CONSIDERANT que la commission s'est réunie le 15 septembre 2022 afin d'examiner le rapport d'activité de 2021 de la société « Indigo », délégataire pour l'exploitation du stationnement payant sur et hors voirie de la Ville de Bourg-la-Reine jusqu'au 30 juin 2022, et le rapport d'activité 2021 de la société Mandon,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : PREND ACTE qu'un état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2022 a été présenté au conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Christophe GELARDIN



Le Maire,



Patrick DONATH

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte a été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine,
le

21 AVR. 2023

Publié sur le site de la Ville, le

21 AVR. 2023